

## Règlement d' Ordre Intérieur Parents - Joueurs BMFA Saison 2024-2025 Janvier , 2025

Les parents, la famille et les amis sont les bienvenus dans l'enceinte de l'académie. Puisque les spectateurs créent une bonne ambiance, on attend que nos supporters se comportent dignement à tout moment et fassent honneurs à nos couleurs.

### Ce que nous attendons des parents et des joueurs :

- Un intérêt positif et sain pour les prestations de votre enfant. Soutenez votre enfant surtout en cas de défaite, de déceptions et essayez de relativiser les bonnes prestations.
- Avoir un comportement sportif et un enthousiasme pendant et après les matchs et ceci tant vis-à-vis de votre enfant, que vis-à-vis de ses coéquipiers, du formateur, de ses délégués, de l'adversaire et de l'arbitre. Vous assumez une fonction d'exemple.
- Accompagner votre enfant lors des entraînements et des matchs auxquels il participe, de collaborer autant que possible avec le formateur et le délégué à l'organisation des déplacements de l'équipe.
- Le formateur fait le coaching pendant le match et non le délégué, les parents, la famille et les amis.
- S'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit lors des entraînements et dans les décisions sportives prises par le formateur (composition de l'équipe, remplacement d'un joueur en match...).  
S'introduire sur le terrain, même pour un joueur blessé est totalement interdit.
- Veuillez limiter votre critique négative et veuillez communiquer votre critique positive aux joueurs, formateurs et responsables. Ceci est très important dans le cadre d'une bonne ambiance à tous les niveaux du club.
- Respecter les directives et décisions du formateur et laisser **JOUER** et prendre du **PLAISIR** les enfants.
- N'hésitez pas à proposer votre aide et collaboration lors d'activité du club, comme à un tournoi, aux festivités organisées, lors des matchs par exemple afin d'aider à placer les buts et poids avec le formateur.
- Essayez de tenir compte des dates de matchs et tournois planifiés de façon à ce que votre enfant puisse participer.

- S'assurer que votre enfant soit à l'heure au rendez-vous de son équipe.
- Garder votre calme et ayez une attitude fair-play en toute situation.
- Pour des questions ou des problèmes sportifs, vous pouvez vous adresser directement aux coordinateurs de catégories ou le Directeur Sportif en respectant cet ordre.
- Pour la sécurité de nos jeunes, nous vous demandons de venir chercher vos enfants au plus tard 15 minutes après l'entraînement.
- Nous demandons aux parents de ne pas rentrer dans les vestiaires. Ils prennent connaissance des informations communiquées aux valves prévues à cet effet.
- Les emplacements des parents pour assister aux matchs se situent au niveau des zones neutres sur le T2 – T3 et au niveau des tribunes pour le T1. La présence des parents sur les terrains et les dug-out est strictement interdit pendant les matchs et les entraînements.
- Lors des échanges, choix et sélections des joueurs, les parents restent compréhensifs au niveau des positions et actions présent. Le club ne tolère aucunes sortes d'intimidations ou de mises sous pression de la part des parents, que ce soit au niveau verbal ou écrit. Les comportements inadaptés seront soumis à l'exclusion des parents du club et cela sans aucunes exceptions.
- Aucun test à domicile comme à l'extérieur, ne pourra se faire sans l'accord écrit du Directeur Sportif et/ou du coordinateur de catégorie. Les joueurs désirant faire un test dans un autre club devront attendre la fin de leur championnat respectif. Le club se réserve le droit de prendre des sanctions à l'égard des membres, joueurs et responsables qui ne respecteraient pas cette disposition.
- Le parent qui recevra une sanction de la fédération lors d'un match sera contraint de payer l'amende lui-même. En cas de non-identification formel de la personne impliqué, l'amende sera à charge des parents de l'équipe concernée.
- Notre Académie est partenaire dans les actions de l'ACFF « Parents Fair-play » et « Come Together ». Tous comportements racistes, discriminatoires, d'intimidations, de faits de violences envers n'importe quelle personne que ce soit, la direction appliquera l'exclusion du parent de l'Académie avec effet immédiat. La direction se réserve le droit en fonction de la situation d'exclure l'enfant également.

- La communication entre les formateurs, responsables et dirigeants s'effectue via le logiciel et l'application « **Pro Soccer Data** ». Nous vous demandons d'installer l'application sur votre smartphone ou sur celui de votre enfant. L'application est disponible également via votre navigateur internet.
- La création de "groupe" sur les réseaux sociaux (Whatsapp, Messenger, ect .... ) comportant des indications, messages, discussions sur la BMFA est interdit. Le seul canal de communication est la plateforme **Pro Soccer Data** entre tous les membres de l'académie.
- Ne pas mettre en doute l'intégrité des membres et dirigeants de la BMFA par des déclarations publiques aux médias ou par des messages répandus via les réseaux sociaux.
- Lors d'un recadrage d'un parent ou d'un joueur par la direction technique, un courrier vous sera envoyé à titre de 1er avertissement. En cas de deuxième avertissement, le joueur et/ou le parent sera informé de son exclusion de l'académie avec effet immédiat.
- Une permanence est prévue un fois par semaine pour recevoir les parents désirant rencontrer la direction technique. Les demandes de rendez-vous se font par mail et sont adressées aux coordinateurs de catégories.
- Tenue vestimentaire à porter lors de sa venue à la BMFA par le joueur:
  - **Matches**
    - Chaque joueur devra se présenter le jour du match, ainsi que lors de toutes les manifestations organisées par le club, vêtu du training du club.
  - **Entraînement**
    - Lors des entraînements, les joueurs devront porter les équipements fournis par le club. Le port de protège-tibias est également obligatoire sans exceptions.
    - Les joueurs sont priés d'arriver sur les lieux d'entraînement au minimum 15 minutes avant le début de celui-ci.
  - **Absences**
    - Toute absence à un entraînement ou à un match doit être justifiée auprès de l'entraîneur via Pro Soccer Data.
- La Direction de la BMFA conseille vivement de ne pas emporter des objets de valeurs dans les vestiaires (GSM, argent liquide, bijoux, vêtements de grande "Marque"....).La BMFA décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. L'utilisation du GSM est interdit dans les vestiaires.

- Les cartes jaunes, rouges pour rouspétance, geste, coup volontaire seront sanctionnées par la direction du club. L'amende due à l'URBSFA sera réclamée aux parents. Le montant de celle-ci devra être versé sur le compte de la BMFA n° **BE98 068903290093** dans un délai d'une semaine. Les joueurs sanctionnés devront obligatoirement venir arbitrer des matchs de jeunes des équipes du football à 5 et 8.
- La communication entre les formateurs, responsables et dirigeants s'effectue via le logiciel et l'application « **Pro Soccer Data** ». Nous vous demandons d'installer l'application sur votre smartphone ou sur celui de votre enfant. L'application est disponible également via votre navigateur internet.
- La création de "groupe" sur les réseaux sociaux (Whatsapp, Messenger, ect .... ) comportant des indications, messages, discussions sur la BMFA est interdit. Le seul canal de communication est la plateforme **Pro Soccer Data** entre tous les membres de l'académie.
- Ne pas mettre en doute l'intégrité des membres et dirigeants de la BMFA par des déclarations publiques aux médias ou par des messages répandus via les réseaux sociaux.
- Lors d'un recadrage d'un parent ou d'un joueur par la direction technique, un courrier vous sera envoyé à titre de 1er avertissement. En cas de deuxième avertissement, le joueur et/ou le parent sera informé de son exclusion de l'académie avec effet immédiat.
- Une permanence est prévue un fois par semaine pour recevoir les parents désirant rencontrer la direction technique. Les demandes de rendez-vous se font via PSD et sont adressées aux coordinateurs de catégories.
- Les parents s'engagent à signer la charte afin de valider la bonne lecture et l'application de celle-ci.

- À partir du 31 décembre 2024, de nouvelles mesures strictes concernant l'usage du tabac dans les lieux publics en plein air, notamment au sein des infrastructures sportives, entrent en vigueur. Cette initiative fait suite à une modification législative du 5 avril 2024, qui élargit le champ d'application de la loi du 22 décembre 2009. Celle-ci établit une réglementation générale sur l'interdiction de fumer dans certains lieux et vise à protéger la population contre la fumée du tabac. Dès le 31 décembre 2024, **l'interdiction de fumer s'appliquera sur tous les terrains de sport**. Cela inclut tous les espaces où le sport est pratiqué ou regardé, ainsi que les zones de spectateurs environnantes. Il est important de noter que l'interdiction est permanente, la restriction débute à l'entrée officielle de l'infrastructure (portail d'entrée, panneau d'entrée, clôture...).

## Sportivement

Guy Thiry

**Président BMFA**

Steve Pirotte

**Directeur Sportif BMFA**

